

Mairie infos



Tous au numérique

Les lois de 2007 et 2009 organisent le passage de la télé tout numérique. Dans ce cadre le conseil supérieur de l'audiovisuel a arrêté un calendrier progressif région par région.

Pour notre département le passage à la télévision tout numérique est fixé le **29 novembre 2011**

Ainsi à **Lieuran-Cabrières** les téléspectateurs qui regardent la télévision par une antenne râteau ou intérieure devront adapter au numérique leur installation avant cette date. A partir du 29 novembre 2011 les personnes qui n'auront pas adapté leur poste de télévision auront un écran noir.

Attention - : il n'est pas nécessaire de changer de poste télévision ni de supprimer l'antenne râteau. Il suffit d'avoir une prise PÉritel sur son poste de télévision pour pouvoir brancher un adaptateur TNT. Par ailleurs, tous les postes achetés après mars 2008 sont équipés d'un adaptateur TNT intégré.

Un dépliant d'information « l'essentiel à savoir » sera mis à disposition et diffusé via les points d'information fixes et mobiles. Un « guide pratique du passage à la télé tout numérique » sera diffusé à l'ensemble des foyers du département courant septembre 2011

Retrouvez ci-dessous les coordonnées des antennistes et revendeurs agréés à Clermont l'Hérault.

Ces professionnels ont signé la charte de confiance « Tous au numérique ». Ils et se sont ainsi engagés à **vous guider dans vos choix en fonction de vos besoins**, à vous donner toutes les explications nécessaires et à vous proposer des produits et des services de qualité à des prix compétitifs.

Vous les reconnaîtrez à l'aide du logo ci-après :



- **Keny Gaujal Distribution** – Centre commercial GRAND AXE – 0467960899
- **Hyper U** – Centre commercial GRAND AXE – 04 67 88 45 45
- **Escudier Eric** – 8, rue Doyen René Gosse – 04 67 96 03 37

Méfiez-vous du démarchage à domicile. Des revendeurs peu scrupuleux peuvent essayer de vous vendre du matériel inutile ou à un prix excessif. En cas de doute, contactez le 0970 818 818 (numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8h à 21h).

Mairie Infos

■ Archives municipales

La commune se doit d'archiver et de conserver ses archives. Le conseil municipal a fait appel à la Mission archives du CDG34.

Ce service créé en partenariat avec le Conseil général de l'Hérault, travaille depuis 2001 au service des collectivités et établissements publics du département.

Quatre étapes sont proposées pour le classement des archives.

Diagnostic

Il s'effectue sur site. Pour notre commune c'est Anne Bouchy, spécialiste de la Mission archives qui est venue une demi-journée pour l'établir. Suite au diagnostic la commune a reçu un devis pour le traitement de ses dossiers. Le conseil général subventionne une partie du coût engagé. Une convention d'archivage a été signée entre la commune et la Mission archives CDG 34.

Classement

Pour les archives anciennes et modernes (antérieures à 1982) le classement se fera dans les locaux de Montpellier. Les archives seront traitées, reconditionnées dans du matériel répondant aux normes de conservation puis elles nous seront restituées. Le départ de ces documents se fera en juillet. Pour les archives contemporaines le classement se fera sur place afin de

ne pas pénaliser le travail du secrétariat de Mairie. Ce travail commencera également en juillet.

Formation

Lors du travail en mairie une initiation du personnel aux techniques de l'archivage est prévue.

Conseils

Des conseils pour l'aménagement des locaux de stockage et d'espaces de consultation selon les normes en vigueur sont proposés. Après ses quatre étapes selon les documents archivés la Mission archives propose des actions de valorisation de ces archives.

Il a été évoqué au cours du diagnostic avec Anne Bouchy la possibilité de nous faire un rendu de l'histoire de la commune à une époque donnée. Des actions de restauration et numérisation de documents remarquables peuvent être effectués dans les ateliers des archives départementales.

